

Échos du confessionnal. Clergé et sexualité au Bas-Canada Entrevue avec Serge Gagnon

Yves Beauregard

Number 49, Spring 1997

La sexualité : secrets d'alcôves et jeux interdits

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/8195ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Beauregard, Y. (1997). Échos du confessionnal. Clergé et sexualité au Bas-Canada : entrevue avec Serge Gagnon. *Cap-aux-Diamants*, (49), 16–18.

Échos du confessionnal

Clergé et sexualité au Bas-Canada

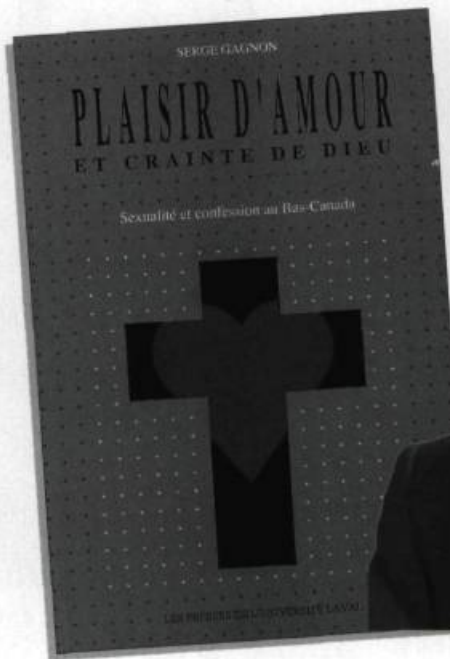
Propos de Serge Gagnon recueillis
par Yves Beauregard

Cap-aux-Diamants : Pourquoi vous êtes-vous intéressé à la sexualité au XIX^e siècle?

Serge Gagnon : Ce sont les travaux sur la famille et l'enfant de l'historien français Philippe Ariès, puis celui sur la mort, à la fin de sa carrière, qui m'ont inspiré. J'ai voulu moi aussi m'intéresser à ces deux sujets que sont la mort et la sexualité; Éros et Thanatos, ce vieux couple inséparable qui remonte à la Grèce antique. J'ai d'abord étudié la mort, véritable obscénité de notre époque pour ensuite me pencher sur la sexualité où presque tous les tabous sont disparus aujourd'hui. Cette dernière a tellement pris d'importance dans notre société que j'ai pensé qu'on devait s'y arrêter et en parler à tête reposée. À l'époque, j'avais fait l'hypothèse que la sexualité était devenue presque exclusivement source de plaisir, alors qu'elle était autrefois source de plaisir, bien sûr, mais aussi source de vie.

C.A.D. : Un voyage d'études en France au début des années 1980 a contribué à préciser votre approche pour une étude de la sexualité au Québec.

S.G. : En effet, au cours de cette mission je me suis procuré un grand nombre d'ouvrages d'historiens français sur la sexualité, dont ceux d'un pionnier en cette matière, Jean-Louis Flandrin. Au même moment, en Europe, l'histoire de la confession connaissait un intérêt fulgurant. J'ai donc pensé combiner ces deux champs d'investigation que sont la sexualité ancienne et la confession des péchés d'ordre sexuel. Ce projet était d'autant plus réalisable que, jusqu'en 1830-1840, les fautes les plus graves faisaient l'objet d'une lettre détaillée à



l'évêque de la part du confesseur afin d'obtenir des conseils ou des avis sur les pénitences à imposer. Les réponses proposent diverses peines selon la gravité des fautes, sans mentionner de noms bien sûr!

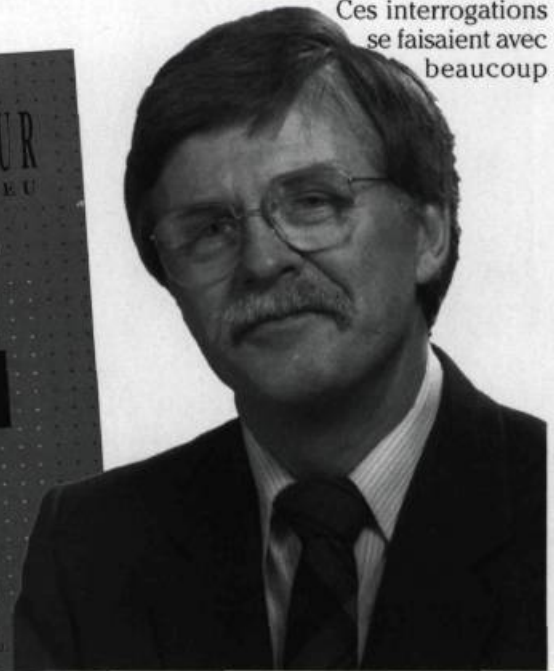
De là est né *Plaisir d'amour et crainte de Dieu. Sexualité et confession au Bas-Canada*, paru en 1990. Les sexologues d'aujourd'hui n'ont pas aimé que je parle de sexologie à propos des prêtres d'autrefois. Pourtant, les termes latin et grec *sexus* et *logos* expliquent bien l'étymologie du terme, ce sont les premiers sexologues.

C.A.D. : Parlez-nous de vos sources?

S.G. : Pour ma recherche antérieure sur la mort, j'avais commencé à lire les correspondances des curés de paroisse. J'avais relevé les récits

d'une cinquantaine de suicides et constaté que ces écrits contenaient beaucoup d'informations sur la sexualité, par exemple sur ce que l'on appelait à l'époque les empêchements occultes de mariages. Ainsi, lorsqu'un homme se présentait chez le curé pour se marier, ce dernier posait un certain nombre de questions pour savoir s'il existait des empêchements à cette union, autres que ceux de parenté! Avez-vous couché avec la sœur de celle que vous allez épouser? Avez-vous fait l'amour avec sa mère?

Ces interrogations se faisaient avec beaucoup



L'historien Serge Gagnon a publié en 1990 *Plaisir d'amour et crainte de Dieu. Sexualité et confession au Bas-Canada*. Photographie : Claude Demers, Université du Québec à Trois-Rivières. (Collection de *Cap-aux-Diamants*).

de sagesse, sans sensationnalisme, sans voyeurisme afin de maximiser les chances de réussite du mariage. Si l'union venait à connaître certaines difficultés, le mari retournerait voir sa belle-mère ou sa belle-sœur, surtout à cette époque où la sociabilité était largement familiale. L'élite religieuse mettait une barrière à des désirs potentiels favorisés par certaines occasions de promiscuité.

Parmi les attitudes ancrées dans la sagesse populaire de cette époque, on note cette réflexion des habitants qui disent que si une femme couche avec un homme avant le mariage, lorsqu'elle sera mariée, elle continuera à coucher avec d'autres hom-



Au Bas-Canada, la sociabilité était largement familiale. Pour protéger le noyau familial, le clergé surveillait de très près les futures unions. Illustration de James Pattison Cockburn vers 1833. (Collection privée).

mes. D'où l'idée de marier celle qui résiste aux désirs du jeune homme. Mais ce dernier, selon les prêtres, a commis (en ayant une rencontre sexuelle avec celle qu'il ne va pas épouser) un inceste de deuxième type, selon le vocabulaire des anthropologues. Cette même crainte de la future qui cède avant son mariage sera retrouvée en 1960 par Colette Moreux dans une enquête auprès de 90 femmes de Saint-Hilaire pour son volume *Fin d'une religion*. «Donne-toi pas avant, car après ce sera l'enfer», qui donnait comme logique aux hommes que la femme qui lui résiste sera fidèle en mariage.

Certains hommes, par crainte d'un refus à leur union, cachaient qu'ils avaient couché avec leur future belle-sœur ou belle-mère. Plusieurs années après, ils confessaient cet oubli volontaire. À la suggestion de l'évêque, constatant le grand repentir du pénitent et l'ignorance de l'épouse de ce fait, le confesseur demandait, pour revalider ce mariage, que le mari demande à sa femme avant de faire l'amour : «Si c'était à refaire est-ce que tu me choisirais de nouveau?». Si la réponse était positive, le mariage était revalidé.

Ces attitudes et ces gestes sont difficiles à comprendre aujourd'hui, car ils sont à mille lieux de nos mœurs. À l'époque, on agissait ainsi pour maximiser les chances de réussite

du mariage. Prenons l'interdiction, civile et religieuse, de marier la sœur de sa femme décédée, le gouvernement canadien l'a abolie durant les années 1880. L'Église accorde toujours avec parcimonie de tels mariages. La mort de la première épouse aurait-elle été désirée, voire hâtée, pour favoriser la seconde union? À la limite, l'interdiction avait pour but d'éviter le «conjugicide».

C.A.D. : Entre 1790 et 1830, est-il juste de penser que la sexualité des habitants du Bas-Canada majoritairement catholiques est entièrement conditionnée par le clergé?

S.G. : Il est peut-être exagéré de croire que la sexualité est entre les mains du clergé. Par contre, la religion catholique est la seule à posséder un dispositif d'aveu qui s'appelle la confession et en général la christianisation des mœurs, de la sexualité entendue dans le sens répressif, apparaît avoir été progressivement intériorisée par les populations parce qu'elles y voyaient une certaine garantie de stabilité. Il est nettement exagéré de penser que l'on peut cerner l'ensemble et la complexité des comportements sexuels des gens de cette époque seulement à partir des documents d'origine religieuse.

C.A.D. : Parlez-nous de l'admonition pré-nuptiale?

S.G. : Avant le mariage, le prêtre reçoit le couple et lui donne les

directives de l'Église concernant les rapports sexuels. Les termes employés sont très clairs; les prêtres disposent de documents pour cette rencontre. Dans mes recherches, j'en ai trouvé deux versions. L'une est moins moderne et valorise la sexualité et l'autre, met d'avantage l'accent sur la procréation et met en veilleuse le désir sexuel, le plaisir, etc. Dans un cas, la femme est totalement vouée aux fins procréatrices et soumise à



Les confesseurs questionnaient les femmes de façon privilégiée. Illustration de John Lambert, 1816. (Collection privée).

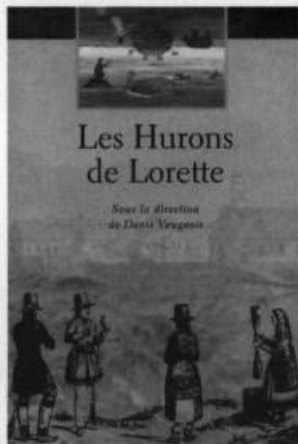
son mari auquel elle ne doit jamais se refuser. Dans l'autre cas, le texte de l'admonition insiste sur la tendresse qui est nécessaire de la part de l'époux...

En termes clairs, le prêtre explique aux futurs époux que faire l'amour, c'est verser la semence dans le vase féminin. Pas question d'éjaculer en dehors du réceptacle «naturel»!

C.A.D. : La dispersion des fidèles sur de vastes étendues du territoire du Bas-Canada contribue-t-elle à amenuiser l'influence du clergé sur les comportements sexuels?

S.G. : Absolument! J'ai consulté la correspondance des prêtres qui desservent les paroisses de colonisation comme Rimouski. Pour eux, ces contrées sont Sodome et Gomorrhe, de vrais bordels. Nous sommes loin des paroisses qui comptent trois générations où la pratique de la confession est assidue et le contrôle des confesseurs bien établis.

SEPTENTRION



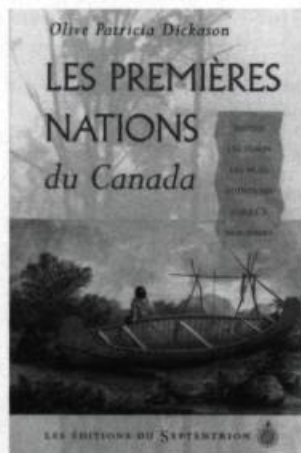
350 pages, 30 \$

LES HURONS DE LORETTE sous la direction de Denis Vaugeois



296 pages, illustré, 32 \$

LES INDIENS DE L'OUEST CANADIEN VUS PAR LES OBLATS Anne-Hélène Kerbiriou



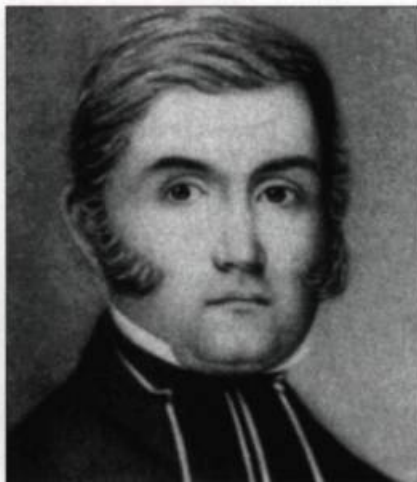
512 pages, illustré, 30 \$

LES PREMIÈRES NATIONS DU CANADA Olive P. Dickason

LES ÉDITIONS DU SEPTENTRION

1300, av. Maguire, Sillery (Québec) G1T 1Z3
Téléphone : (418) 680-3556 • Télécopieur : (418) 527-4978

C.A.D. : Que sait-on du processus de questionnement des prêtres lors des confessions des fidèles, en particulier sur les fautes d'origine sexuelle?



L'abbé Charles-François Painchaud (1782-1835), frère du médecin Joseph Painchaud, a eu de vives discussions avec les autorités ecclésiastiques de l'époque sur la gravité de la masturbation.
(Collection initiale. Archives nationales du Québec à Québec).

S.G. : J'ai le sentiment que l'on questionnait les femmes de façon privilégiée, à partir d'une foule de manuels spécialisés. Par exemple, le confesseur les interrogeait sur les raisons de l'absence de maternité sur de trop longues périodes. Voulant apporter une explication à cette constatation, la femme devient la principale source d'information sur les rapports intimes qui existent entre les époux. Pratiquent-ils le coït interrompu pourtant défendu dans l'admonition nuptiale? Les prêtres posaient de telles questions, car ils pouvaient contrôler la situation par l'examen des dates de baptêmes des enfants de telle ou telle femme.

C.A.D. : L'absolution de certains péchés d'origine sexuelle nécessitait, semble-t-il, l'intervention de l'évêque?

S.G. : Oui. C'est ce que l'on appelait les cas réservés. Essentiellement des cas qui pouvaient perturber la stabilité familiale, voire sociale. Dans la société de l'époque, le mariage n'est pas une affaire privée. Par exemple, les péchés d'inceste au Bas-Canada couvraient aussi les relations avec les collatéraux comme les belles-sœurs, les beaux-frères. Ces person-

nes risquaient de se rencontrer souvent et le désir pouvait renaître et perturber les relations, la stabilité du noyau familial. Par ailleurs, l'évêque pensait qu'une rencontre passagère avec une ou un inconnu qu'on ne reverrait pas était beaucoup moins grave qu'une relation dite incestueuse dans la parenté. Dès lors, les rencontres dites incestueuses entre beaux-frères et belles-sœurs étaient un péché que seul l'évêque pouvait pardonner. La pénitence très lourde imposée par celui-ci nous révèle la gravité de la faute.

Les cas de bestialité, de viol, d'homosexualité étaient aussi des cas réservés que seul l'évêque pouvait absoudre. Comme la personne qui s'est accusée d'un tel péché doit craindre pour son salut éternel, si elle venait à mourir avant que son confesseur ait reçu la lettre de réponse de l'évêque lui imposant sa pénitence, on imagine l'angoisse du pénitent... Même si elle ne faisait pas partie des péchés réservés, la masturbation a été l'objet de discussions, alimentées par les découvertes de la médecine, entre des membres du clergé comme l'abbé Charles-François Painchaud de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et M^{gr} Joseph-Octave Plessis. La grande question est de savoir si le masturbateur commet un homicide en perdant sa semence...

Vers 1840-1850, les péchés réservés deviennent choses du passé. Il ne reste qu'une seule faute dans cette catégorie, soit celle de louer un logement à une prostituée.

C.A.D. : Pour nous, aujourd'hui, il est bien difficile de comprendre, de concevoir ce rôle primordial du clergé du Bas-Canada sur les comportements sexuels de leurs ouailles!

S.G. : En effet! La pulsion sexuelle n'était pas autant sollicitée que dans notre monde d'aujourd'hui. Voilà pourquoi dans la conclusion de mon livre, *Plaisir d'amour et crainte de Dieu*, j'ai exigé de mon lecteur un dépaysement total, sans quoi, il ne pourrait rien comprendre. ♦



Serge Gagnon est historien et professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières.